

## Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 26 juin 2019 fixant la liste d'admission au concours d'ingénieur-élève des mines ouvert aux élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech - Année 2019**

Le ministre de l'économie et des finances

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 fixant les modalités de recrutement des élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris et des élèves de Télécom ParisTech en qualité d'ingénieur-élève des mines;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'un concours pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech;

Vu la liste établie le 26 juin 2019 par le président du jury,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Les élèves de Mines ParisTech et Télécom ParisTech dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieur-élève des mines (année 2019):

#### *Liste principale*

1. Mme Marie ABADIE.
2. M. Godefroy GALAS.

#### *Liste complémentaire*

3. M. Jean-Baptiste GUILLAUMIN.
4. -

#### Article 2

Le chef du service du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juin 2019.

*Le président du jury,*  
LUC ROUSSEAU